



# Vigne

Edition **Limousin**

**N°19**  
**BILAN 2019**  
**23/03/2020**



### Animatrice filière

Céline VACHON  
**Chambre d'agriculture  
de Nouvelle-Aquitaine**  
[celine.vachon@na.chambagri.fr](mailto:celine.vachon@na.chambagri.fr)

Suppléance :  
Karine BARRIERE  
**Chambre d'agriculture  
de la Corrèze**  
[k.barriere@correze.chambagri.fr](mailto:k.barriere@correze.chambagri.fr)

Rédactrice :  
Céline VACHON  
**Chambre d'agriculture  
de Nouvelle-Aquitaine,**  
avec l'appui de Virginie VIGUES  
**Chambre d'agriculture  
du Tarn**

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF - Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Vigne /  
Edition Limousin N°X  
du JJ/MM/AA »**



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## BILAN Campagne 2019

# Dispositif 2019 : Protocoles d'observations et réseaux d'observateurs

Ce bulletin bilan est réalisé à partir de l'ensemble des BSV (Bulletins de Santé du Végétal) rédigés au cours de l'année 2019.

Pour rappel, chaque BSV a été réalisé à partir d'un réseau d'observations de terrain comprenant :

- 14 parcelles fixes :
  - o 12 en Corrèze (dont 6 assurées par 2 conseillers CDA19) ; sur les communes d'Allasac, St Julien Maumont, Branceilles, Queyssac-les-Vignes, Brivezac
  - o 2 en Haute-Vienne (suivies par un conseiller CRA-NA, un conseiller CA19 et le viticulteur selon le planning ) à Verneuil-sur-Vienne.
- Des parcelles flottantes, issues des parcelles et observations du groupe 30000 VITI de la CA19 et du GIEE de Branceilles (les observations étant réalisées par des producteurs engagés pour cette opération (3) ainsi que les viticulteurs appartenant aux groupes) ; pour des observations spécifiques et/ou ponctuelles.
- 8 pièges spécifiques vers de la grappes : eudémis et cochylys.

Ainsi, les principaux cépages suivis sont les suivants : Chardonnay, Sauvignon, Cabernet Franc, Cabernet Sauvignon, Chenin, Merlot, Pinot Noir, Gamay.

Les observations sont effectuées de manière hebdomadaire selon le protocole harmonisé validé par la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture.

Sur l'ex-Limousin, toutes les observations ont été réalisées au cours de chaque prospection de terrain : ainsi les remontées d'informations ont été majoritairement hebdomadaires.

## Pour information : calendrier des protocoles harmonisés

Problématique	Type de données	Fréquence d'observation	Période d'observation
Mildiou	% ceps touchés	hebdomadaire	Avril à août
Mildiou	Fréquence de grappes touchées	hebdomadaire	Mai à août
Mildiou	Fréquence de feuilles touchées	hebdomadaire	Avril à août
Mildiou	Intensité d'attaque	1 fois	Véraison
Oïdium	Fréquence de grappes touchées	4 fois	Dont une observation au stade « fermeture de la grappe » et une à « véraison »
Oïdium	Intensité d'attaque sur grappe	1 fois	Véraison
Black-rot	Fréquence de grappes touchées	1 fois	Véraison
Black-rot	Intensité d'attaque sur grappe	1 fois	Véraison
Eudémis	Nb glomérules pour 100 inflorescences	1 ou 2 fois	Fin G1
Eudémis	Nb perforations pour 100 grappes	1 fois	Fin G2
Cicadelle verte	Nb larves pour 100 feuilles	Autant que nécessaire	juin à août

## Evolution des stades 2019

En 2019, le débourrement est assez précoce mais se retarde par la suite, notamment en mai où le mois a été plus froid et plus humide que les autres années. Quelques dégâts de gel sont constatés début mai, entraînant alors une reprise hétérogène de la végétation.

La floraison se passe dans de bonnes conditions. La vigne souffre peu du 1<sup>er</sup> épisode caniculaire mais les 1<sup>ers</sup> symptômes de stress hydrique sont visibles fin juillet. Ce stress restera présent jusqu'à la récolte.

Les premières baies vérees sont observées début août. Les 1<sup>ères</sup> vendanges débutent précocement, début septembre, la moyenne étant autour de mi-septembre. Les dernières récoltes ont lieu début octobre.

# Maladies

## • Mildiou

### Suivi biologique des œufs d'hiver

L'objectif est de pouvoir anticiper les contaminations primaires, en déterminant la date de maturité des œufs d'hiver du mildiou et donc la période à laquelle les premières contaminations peuvent avoir lieu.

Les feuilles permettant de suivre cette maturité des œufs pour l'édition « LIMOUSIN » proviennent des départements suivants : Lot, Gers, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn. Il n'existe pas de dispositif spécifique de suivi pour les vignobles du Limousin. Les suivis démarrent dès début avril.

Ce suivi est réalisé à partir de fragments de feuilles de vigne préalablement sélectionnées (porteuses d'œufs d'hiver) dans le Lot, Gers, en Tarn-et-Garonne, en Haute-Garonne, et dans le Tarn pour l'édition « LIMOUSIN » .

Au début du printemps, chaque semaine, des fragments sont récupérés et mis en conditions optimales (20°C et hygrométrie saturante). Ces fragments sont observés tous les jours afin de suivre l'évolution de la germination des œufs d'hiver de chaque lot.

En 2019, la masse des œufs de mildiou est modélisée comme mûre autour du 21 avril.

- **Les premières taches de mildiou sur feuilles sont signalées sur 2 parcelles de Corrèze, le 28 mai.** Elles pourraient être liées aux contaminations élités de début mai. Ces taches évoluent ponctuellement par la suite, le vignoble restant globalement sain jusque fin juin où de nouvelles taches apparaissent sur d'autres secteurs.
- **Les premières grappes contaminées sont détectées le 26 juin.**

La canicule de fin juin entrave la progression de la maladie qui reste alors stable jusqu'à la récolte.

### Modélisation

Modèle Potentiel Système (source IFV).

Les données de modélisation utilisées pour la campagne 2019 sont issues du modèle Potentiel Système utilisé et interprété par l'IFV. L'évaluation du risque est réalisée à l'échelle du vignoble de Corrèze et de Haute-Vienne et concerne le mildiou, l'oïdium et le black-rot.

Les stations météo sont celles d'Objat et de Verneuil-sur-Vienne. Les résultats de modélisations sont issus d'un maillage de stations virtuelles établi par MétéoFrance.

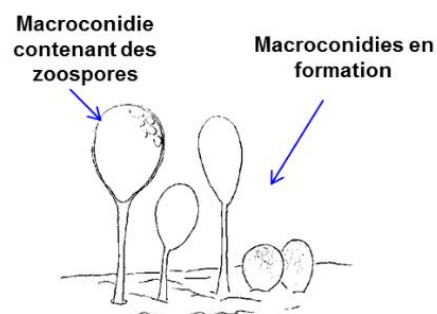
Le risque potentiel reste faible jusqu'à la mi-mai puis augmente progressivement en juin pour devenir moyen en Corrèze et fort en Haute-Vienne. Il devient fort sur tous les secteurs au 24 juin et redevient faible au 17 juillet.

## • Oïdium

### Observations

Les premiers symptômes sont signalés sur parcelles sensibles et à historique, puis ponctuellement sur d'autres parcelles. Ils ont d'abord été observés sur grappe.

Au cours de la campagne, la maladie se développe sur une parcelle de référence et devient importante sur grappe à la mi-juillet. Les symptômes restent présents jusqu'à la récolte et se développent même en arrière saison en différents secteurs.



Germination des oospores : formation de macroconidies émergeant d'un fragment de feuille de vigne

- **Black-rot**

### Observations

Peu de symptômes sur les vignobles de Corrèze et de Haute-Vienne. La première tâche est observée autour du 22 mai. La maladie est restée ponctuelle et localisée, il n'y a pas eu d'incidence sur grappes.

- **Botrytis**

### Observations

Peu de symptômes sur les vignobles de Corrèze et de Haute-Vienne en cours de campagne.

Les symptômes sont principalement observés à la récolte et sont restés limités cette année au regard des conditions climatiques estivales.

## Ravageurs

- **Vers de la grappe**

Un réseau de 7 pièges à phéromones a été installé sur différentes parcelles du vignoble pour suivre les vols d'Eudémis et Cochylys.

- Pièges à Eudémis : Verneuil-sur-Vienne (87), Allasac (19), St Julien-Maumont (19), Branceilles (19), Brivezac (19),
- Pièges à Cochylys : Verneuil-sur-Vienne (87), Allasac (19), St Julien-Maumont (19).

### Situation au vignoble :

Pas de capture de Cochylys, peu de captures d'eudémis (nombre d'individus capturés < 10 /semaine).

Le risque est faible. Toutefois des dégâts seraient signalés au moment de la récolte. Un suivi complémentaire par des pièges alimentaires pourrait permettre de mieux appréhender le risque en 2020.

- **Cicadelles vertes**

### Situation au vignoble

Les cicadelles vertes ont été plus discrètes sur le vignoble du Limousin en 2019, le risque reste toujours nul pour ce ravageur.

## Maladies du Bois

### Situation au vignoble

La maladie a progressé avec les épisodes de canicules et le stress de la vigne. Le maximum de symptômes foliaires est de 22 % de ceps atteints sur une parcelle déjà fortement impactée.

Peu de symptômes apoplexiques pour autant en 2019.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes :** Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Leymat) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Mage et M.Roche).

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "*